



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Emanuel Waeber
Chaires en faveur du Smart Living Lab

2013-CE-53 [QA 3158.13]

I. Question

J'ai pris acte avec grande surprise de l'intention du Conseil d'Etat de financer trois chaires de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en faveur du projet « Smart Living Lab » sur le site de « Blue Factory », terrain de l'ancienne brasserie Cardinal. Par souci pour le développement du potentiel existant de l'Université de Fribourg, j'invite le Conseil d'Etat à répondre aux questions suivantes :

1. Est-il correct que le coût de ces trois chaires se monte à 6 millions par années et que cet investissement a été préalablement discuté avec l'Université de Fribourg afin de tirer parti des éventuelles synergies communes possibles ?
2. Quel est le volume des investissements estimé par le Conseil d'Etat pour la construction des bâtiments correspondant sur le site de « Blue Factory » ? Comment pense-t-il les financer et à quel moment présentera-t-il le message correspondant au Grand Conseil ?
3. Comment le Conseil d'Etat juge-t-il la situation des locaux peu satisfaisante, en particulier en ce qui concerne la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, et qu'entend-il faire à l'avenir pour améliorer l'ensemble des infrastructures universitaires ?
4. Dans le contexte actuel des mesures structurelles et d'économie qu'il a lui-même initiées, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il sa manière de procéder dans ce dossier ?

4 juin 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

La reprise des terrains Cardinal par la Ville et le canton de Fribourg ainsi que la création du nouveau quartier d'innovation blueFACTORY qui en découle renforcera l'innovation et la compétitivité à Fribourg. Le Conseil d'Etat est convaincu que blueFACTORY revêt une grande importance pour l'économie et pour la science dans le canton de Fribourg. Sur les 60'000 m² de terrain qu'englobe le site, de nouveaux bâtiments accueilleront des start-ups et des entreprises qui créeront 2'000 places de travail. De plus, les entreprises pourront collaborer avec les hautes écoles et les instituts de recherche avoisinants en cas de besoin. Les hautes écoles joueront un rôle central dans ce quartier d'innovation, car l'innovation se développera autour de centres de compétences et de plates-formes, qui eux-mêmes découlent de ces instituts de recherche et de formation. L'objectif

de blueFACTORY est de donner aux jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois la possibilité de réaliser leurs idées à Fribourg. Le quartier d'innovation blueFACTORY donnera une impulsion importante à la place économique et universitaire de Fribourg. Il augmentera le rayonnement de toute la région et profilera Fribourg comme un centre d'innovation de dimension nationale.

1. *Est-il correct que le coût de ces trois chaires se monte à 6 millions par années et que cet investissement a été préalablement discuté avec l'Université de Fribourg afin de tirer parti des éventuelles synergies communes possibles ?*

Le montant total de 30 millions pour les cinq premières années est une première estimation qu'il convient encore d'affirmer avec l'élaboration du concept et du budget définitifs. L'estimation de 30 millions se compose de la manière suivante : 15 millions de francs pour les trois chaires de l'EPFL, 6 millions de francs pour l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, 5 millions de francs pour l'Université de Fribourg et 4 millions de francs pour le groupe de travail technique qui planifiera entre autres la construction du Smart Living Lab (SLL). De son côté, l'EPFL financera deux chaires supplémentaires sur le site de blueFACTORY pour un montant d'environ 10 millions de francs.

Le montant estimé de 30 millions de francs n'est donc pas uniquement destiné à l'EPFL.

Le but de SLL est de lier les compétences des trois hautes écoles (EPFL, EIA-FR, UniFR) dans le domaine de l'habitat intelligent et de réaliser des synergies. La planification du SLL et les estimations des investissements qu'il implique ont par conséquent été préalablement discutées avec tous les partenaires. L'accord de principe a été signé en présence de tous les partenaires, même si les modalités de financement des engagements annoncés ne sont pour l'heure pas encore définies.

Le Conseil d'Etat a constitué deux groupes de travail afin de faire avancer les travaux de planification pour la construction du SLL. Le premier groupe de travail mènera à bien l'établissement du contrat avec l'EPFL et le deuxième soumettra des propositions pour le financement des projets de contenu, comme par exemple celui du projet SLL.

2. *Quel est le volume des investissements estimé par le Conseil d'Etat pour la construction des bâtiments correspondant sur le site de « Blue Factory » ? Comment pense-t-il les financer et à quel moment présentera-t-il le message correspondant au Grand Conseil ?*

La construction du SLL est prévue les années 2017 et 2018. Le concept détaillé sera élaboré en 2014 et 2015 par le groupe de travail technique. Il est par conséquent encore trop tôt pour disposer de données plus précises sur le budget et le financement des bâtiments qui en découle.

Selon toute prévision, le financement proviendra d'un crédit bancaire contracté par la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. En fonction du concept de bâtiment choisi, un financement complémentaire privé par des tiers pourrait être envisageable.

3. *Comment le Conseil d'Etat juge la situation des locaux peu satisfaisante, en particulier en ce qui concerne la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, et qu'entend-il faire à l'avenir pour améliorer l'ensemble des infrastructures universitaires ?*

Le Conseil d'Etat relève que, ces dernières années, il a mis régulièrement de nouveaux bâtiments à disposition de l'Université de Fribourg. Toutefois, les besoins en locaux de cette institution restent

importants. Un décalage temporaire existe toujours entre l'apparition des besoins, leur confirmation et leur satisfaction. Les besoins identifiés font partie d'une planification qui ne peut être réalisée que graduellement. Celle-ci est d'ailleurs constamment mise à jour en fonction de nouveaux développements au sein de l'Université.

L'importante augmentation de l'effectif étudiant que l'Université a connue depuis 1980 (4100 étudiants en 1980 ; 6300 en 1990 ; 8900 en 2000 et 9900 actuellement) a donné lieu à une série de mesures réalisées progressivement à partir de 1990 avec l'acquisition de Regina Mundi et la construction du site de Pérolles II (inauguré en 2005).

La construction du bâtiment pour la Faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri a été d'emblée prévue comme l'étape suivante de ce programme immobilier. Entre-temps, la majeure partie de la Faculté a trouvé place dans les locaux loués à Beauregard-Centre. Le Conseil d'Etat est conscient que la situation actuelle de la Faculté de droit n'est pas satisfaisante. Les travaux préparatoires en vue de la nouvelle construction sur les terrains de la Tour Henri sont en cours et le 20 août 2013, le Conseil d'Etat a approuvé et transmis au Grand Conseil le Message concernant les crédits nécessaires pour leur poursuite..

Plus récemment, la Faculté des sciences a connu un développement important, en particulier grâce à la création de plusieurs filières d'études (sciences biomédicales, sciences du sport et de la motricité et la 3e année de médecine). Cette croissance réjouissante a provoqué toutefois un manque de locaux particulièrement grave au sein de cette faculté. Il n'est en effet pas possible de louer des locaux pour des domaines dont l'essentiel de l'activité de formation et de recherche nécessite une infrastructure de laboratoires. Ainsi, la construction d'un bâtiment modulaire est à l'étude et devrait faire l'objet encore cette année d'une demande de crédit auprès du Grand Conseil.

Le réaménagement des anciens bâtiments et la nouvelle construction sur la parcelle de la clinique Garcia, actuellement en cours, permettront d'y loger l'Institut Adolphe Merkle dont l'emplacement actuel à Marly n'est pas propice à des collaborations avec le reste de la Faculté des sciences.

Un Masterplan a été d'ailleurs élaboré pour planifier le développement du site de la Faculté des sciences, y compris les rénovations des bâtiments existants, durant ces prochaines 20 années.

4. Dans le contexte actuel des mesures structurelles et d'économie qu'il a lui-même initiées, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il sa manière de procéder dans ce dossier ?

Les mesures structurelles et d'économie proposées par le Conseil d'Etat concernent principalement les charges de fonctionnement. En revanche, les projets d'avenir du canton sont considérés comme des investissements et ne sont par conséquent pas concernés par ces mesures. Ainsi, le Conseil d'Etat considère le quartier d'innovation blueFACTORY clairement comme un projet stratégique de premier ordre et un investissement important pour l'avenir du canton dont le financement courant doit être fixé et assuré sur le long terme.

20 août 2013